



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Toulousaine

Tisséo Collectivités
Signature électronique de
Jean-Michel LATTES



Le 3 février 2025

DECISION

N° 2025.011

Le Président de Tisséo Collectivités,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo Collectivités) approuvés par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2023 ;

VU la délibération n° D.2023.10.11.7.4 en date du 11 octobre 2023 par laquelle le comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a fait usage de la délégation générale telle qu'elle est régie par ladite délibération au profit de Monsieur le Président de Tisséo Collectivités ;

VU la délibération n° D.2024.06.27.1.1.6 en date du 27 juin 2024, par laquelle le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SIEMENS SAS l'accord cadre mono-attributaire n° AC 2023 006 – « Lot T9 – Système de sécurité incendie » de l'opération Ligne C du métro de Toulouse et de l'opération Connexion Ligne B pour un montant maximum de 6 000 000,00 euros HT.

VU la consultation en date du 24 décembre 2024 accompagné d'un descriptif de la commande relatif au marché subséquent n° 2024 02313 – Déplacement LGI à Marengo ;

VU la date limite de remise des offres fixée au 10 janvier 2025 à 12h00 ;

VU l'offre reçue dans les délais prescrits dans la consultation ;

CONSIDÉRANT:

L'analyse des offres telle qu'elle est retracée dans le rapport d'analyse correspondant ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché **subséquent n° 2024 02313 – Déplacement LGI à Marengo** de l'accord-cadre AC 2023 006 - Lot T9 - Système de sécurité incendie à l'entreprise SIEMENS SAS, pour un montant de Détail Estimatif de **26 708,25 € HT**.

ARTICLE 2 : D'autoriser les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Comité Syndical et sera transmise pour visa à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Président
Jean-Michel LATTES

